

été élu à l'unanimité des voix, à la présidence de nos délibérations. J'aimerais aussi m'associer à tous ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse (MM. Lafrenière et Nielsen) de la façon excellente dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Le premier fait que j'entends signaler, c'est l'initiative prise par le National-Canadien de supprimer les appareils de télégraphie sans fil de son bureau de Terre-Neuve, pour les remplacer par des radiotéléphones. Pour l'édification des nouveaux députés, je devrais peut-être expliquer que la t.s.f. est, à Terre-Neuve, un moyen de communication particulièrement commode, surtout dans ma circonscription, qui compte un grand nombre de petits établissements isolés, dont un bon nombre se trouvent dans des îles loin de la terre ferme, ce qui rend hors de prix la mise en place de câbles sous-marins. D'autre part, certaines autres localités ont entre elles des accidents de terrain tels, que l'établissement de lignes terrestres y est à peu près impossible; de toute façon, l'entretien de telles lignes serait impossible, du fait du manque de routes. Je pourrais ajouter que le courrier devant être transporté par bateau, et de longs espaces de temps séparant deux livraisons,—de 8 jours à 3 semaines parfois,—les habitants de ces régions, notamment les hommes d'affaires et les membres des professions libérales, doivent compter beaucoup plus sur les communications télégraphiques que les habitants d'autres parties de notre pays.

C'est surtout vrai dans les cas d'urgence ou d'accident. Les dirigeants du service de télégraphe du National-Canadien ont justifié leur décision de remplacer leurs appareils de télégraphie sans fil par des radiotéléphones en disant que les télégraphistes compétents sont difficiles à trouver et que le changement aura pour effet d'améliorer le service tout en réduisant le coût. Pour ce qui est du premier point, il n'est que juste de dire que la pénurie de télégraphistes à Terre-Neuve est attribuable en grande partie à la ligne de conduite que le National-Canadien a suivie depuis l'entrée de la province dans la Confédération. En vérité, il y a trois ans, j'ai signalé que ce résultat serait inévitable, si le National-Canadien ne modifiait pas sa ligne de conduite. Mon avertissement est consigné au hansard du 11 janvier 1955, mais on y a fait la sourde oreille.

Avant l'union, on n'éprouvait aucune difficulté à trouver des télégraphistes compétents, parce que chaque télégraphiste formait des membres de sa propre famille, afin de se faire remplacer en cas d'urgence ou de maladie. En outre, dans presque toutes les collectivités se trouvent des personnes atteintes

d'une infirmité ou incapacité physique qui les empêche de se livrer à de rudes travaux manuels. Autrefois, ces personnes s'estimaient physiquement capables d'exercer la fonction de télégraphiste, qu'elles envisageaient comme un moyen, parmi quelques autres, de gagner leur vie. Le changement d'état et de conditions de travail des maîtres de poste télégraphistes dans nos localités isolées, joint à la perte des privilèges et des avantages, par suite de la prise en charge des bureaux de télégraphe après l'entrée dans la Confédération (tout cela est exposé en détail dans le hansard dont je viens de parler), a dissuadé ces gens de chercher à gagner leur existence au moyen de la télégraphie. Il a aussi dissuadé les télégraphistes d'initier leurs enfants à l'alphabet Morse. Je suis sûr que l'insuffisance de télégraphistes serait comblée très rapidement et facilement si on rétablissait les privilèges et les avantages qui existaient avant l'entrée dans la Confédération.

La réduction des frais d'exploitation va se réaliser, dans une large mesure, sur la rémunération du maître de poste télégraphiste, dont le salaire princier s'établit, en moyenne, à environ \$135 par mois pour l'ensemble des services qu'il rend au ministère des Postes et au National-Canadien. J'ai dans mon dossier des lettres qui révèlent que, par suite de ces changements, la réduction de salaire de ces gens sera considérable. Un télégraphiste m'a fait savoir que son salaire sera réduit de \$500 par année. Un autre me dit que son salaire diminuera de \$133 à \$63 par mois.

Depuis neuf ans, je ne cesse de déplorer le traitement injuste qu'on accorde à ce groupe, mais je n'ai obtenu aucun résultat. J'ai plusieurs fois traité ce problème à fond et, en plus du hansard que je viens de citer, on peut retrouver des exposés détaillés à la page 2287 du hansard du 20 avril 1951 et à la page 462 du hansard du 23 janvier 1956.

Une question de réduction des salaires ressortit avant tout au ministre des Postes (M. Hamilton), dont le ministère loue les services de maîtres de poste télégraphistes au National-Canadien. Cependant, vu qu'il s'agit d'un problème humain intéressant la vie et l'existence de gens qui n'ont aucun moyen d'influer de quelque façon que ce soit sur les forces qui déterminent leur sort, j'espère que le premier ministre (M. Diefenbaker) lui-même, qui a si souvent exprimé sa sollicitude pour les délaissés et les opprimés, s'intéressera personnellement à cette question et s'assurera que tout soit fait pour que ces gens obtiennent un traitement juste et équitable.

Monsieur l'Orateur, peut-on dire qu'il est six heures?